



CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE  
DE SAINT-LÉONARD INC.



---

## RÈGLEMENTS : DISCIPLINE et TENUE VESTIMENTAIRE

- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Pas de cheveux dans la figure et pas de casquette pour patiner.
- Défense de mâcher de la gomme sur la patinoire, autant pour les patineurs (euses) instructeurs, moniteurs et entraîneurs.
- Il est strictement défendu aux patineurs ou entraîneurs de s'asseoir sur la bande durant les sessions.
- Après une chute, signaler que tout va bien, et se relever le plus rapidement possible.
- S'abstenir de boire ou manger sur la patinoire.
- Le respect envers les bénévoles, les patineurs (euses) et les entraîneurs est de rigueur.
- Aucun regroupement de patineurs, sur la patinoire n'est permis durant les sessions.
- Un patineur doit éviter les entrées et sorties inutiles.
- Le port de pantalon type « legging » est permis.
- Ne sont pas permis : Le pantalon de jogging - Le pantalon de survêtement avec fermeture éclair ou boutons pressions - Tout autre type de pantalon régulier.
- Prévoir arriver 15 minutes avant l'heure d'entrée sur glace de vos sessions afin de vous permettre un réchauffement adéquat.

Les danses ne seront pas permises durant le style libre.

~ Bonne saison et bon patin ~